



COMMUNIQUE DE PRESSE

AUGMENTATION DE CAPITAL DE SCOR

Paris, le 6 janvier 2004- A l'issue de l'augmentation de capital de Scor, Groupama déclare avoir franchi le seuil des 20 % du capital et détenir 21,4 % des titres.

Conformément à la réglementation en vigueur qui exige de préciser les intentions de l'actionnaire lors d'un dépassement du seuil des 20 %, Groupama précise qu'il n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société ni d'acquérir d'autres titres. De plus, le Groupe disposant d'un administrateur et d'un censeur au Conseil d'administration n'a pas l'intention de demander de poste d'administrateur supplémentaire.

Rappelons qu'à l'occasion de l'augmentation de capital décidée par le Conseil d'administration et l'assemblée générale de Scor fin 2003, Groupama avait décidé d'apporter son soutien à l'opération en souscrivant à hauteur de sa quote-part, soit 18,8 % du capital, et en garantissant un montant complémentaire de cette augmentation.

Groupama se réjouit du succès de cette augmentation de capital qui devrait redonner à Scor les moyens d'un développement rentable et durable.

Contact presse : Frédérique GRANADO – 01 44 56 76 94

frederique.granado@groupama.com